



1. Majoration et indemnisation des heures supplémentaires.

Le décret portant **majoration indemnisation obligatoire des heures supplémentaires** réalisés dans le contexte de la lutte contre la pandémie entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, a été publié (**se référer à la note d'information de la direction 2020-33 ter**).

Ce dispositif s'applique aux établissements, listés par l'ARS et situé dans les « zones de circulation active du virus ». Le **directeur général** a sollicité l'ARS afin de savoir si le CHU Clermont-Ferrand était concerné par ce dispositif. **Dans l'attente, de la publication d'une note établie par la Direction, nous avons eu confirmation, lors de la réunion Covid, que cette majoration des heures supplémentaires sera appliquée prochainement.**

2. Les agents vulnérables et ASA.

Le gouvernement, après s'être fait retoquer par le Conseil d'Etat, vient de publier un nouveau décret et une circulaire le 10 novembre relatifs à la situation des personnels vulnérables dans la situation épidémique (décret n°2020-1365 du 10 novembre 2020). **La prise en charge spécifique des agents publics vulnérables ne peut être engagée qu'à la demande de ceux-ci et sur la base d'un certificat délivré par un médecin traitant.**

- Sur la base de ce certificat, l'agent est placé en télétravail, pour l'intégralité de son temps de travail.
- Si le recours au télétravail est impossible, il appartient au Directeur de déterminer les aménagements de poste nécessaires à la reprise du travail en présentiel par l'agent concerné, dans le respect des mesures de protection telles que préconisées par le Haut Conseil de santé publique (7 mesures très précises). *Voir tract CGT du 17/11/20 ASA*
- Si l'employeur estime être dans l'impossibilité d'aménager le poste de façon à protéger suffisamment l'agent, celui-ci est alors placé en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

La CGT du CHU a adressé un courrier au Directeur Général, demandant l'application de ce décret.

La Direction va publier une note dans le courant de la semaine prochaine.

3. CAP L

Les CAP L ont eu lieu le 17 novembre, il y avait à l'ordre du jour : **les Titularisations, les révisions de notes, les prorogations et les passages de Grades**. Le nombre d'agents pouvant bénéficier du **grade supérieur** (le Ratio) est **doublé pendant 2 ans, pour les soignants, médicotechniques et de rééducation.....et rien pour les autres, accord Ségur. La CGT n'est pas signataire. La CGT réclame le doublement des Ratios pour les Administratifs et les Techniques. Refus du Ministre !**

4. Réunions Covid DRH/Syndicats du 13 et du 20 Novembre 2020.

Lors des réunions point Covid DRH/ Syndicats, **la CGT** a interpellé la direction sur :

- les WHOOG Public/Privé + prêt d'agents, **DRH: c'est une demande de l'ARS.**
- le nombre d'agents Covid travaillant ; **DRH confirme notre calcul de 217 agents asymptomatiques qui ont travaillé ou travail encore.**
- les EPI ; **DRH pas en tension.**
- la Blanchisserie, sur les tenues, les blouses et les effectifs; **DRH réfléchit.**
- le nombre de lits disponible, car au CTE, le DG nous avez annoncé la fermeture de 140 lits ; **DRH « nous y travaillons ».**

- La situation à L. Michel des 146 résidents Covid et 102 agents arrêtés pour cause Covid depuis le 01/09/2020.
- **Le vendredi 20 novembre**, à la réunion Covid, la CGT a interpellé la direction sur les masques FFP2, pour les soignants qui effectuent des soins de bouche sur des patients Covid, car plusieurs publications préconisent le port du FFP2. **La direction voit avec l'équipe des hygiénistes, pour mettre en place le port du masque FFP2 lors des soins de bouche.**
- Suite au courrier de la **CGT** sur les congés de fin d'année, la direction va publier une note envoyée à tous les agents.

Sur le dernier point Covid : 20 novembre 2020.

Le nombre de patients hospitalisés est de 171, les Réanimations de 41 patients et le passage aux urgences/jour est de 119 (dont 16 COVID-19 ou suspicions par jour). 510 agents testés positifs depuis le 1er septembre.

5. Confiner les profits, pas notre colère.

Un confinement de plus pourquoi ?

La crise sanitaire a rendu visible les manques dans les hôpitaux. Au lieu de changer de cap malgré ses promesses, le président **Macron** accélère les réformes qui détruisent les lits de l'hôpital : **Entre 2003 et 2017, plus de 69 000 places, 3 400 lits ont été supprimés en 2019, 4 000 en 2018, au CHU c'est 140 lits supprimés depuis mars 20.**



Ne pas avaler : point Ségur

Pour faire avaler toutes ces pilules aux agents, le gouvernement a proposé une prime au mérite et un Ségur de la santé. Il espérait négocier uniquement avec les signataires (CFDT, UNSA, FO). Le juge en a décidé autrement : **la CGT revient dans les négociations.**

Si la CGT n'a pas signé ce protocole c'est parce que l'austérité tue l'hôpital : pas de création de lits supplémentaires, pas d'embauche, pas de moyen de suppléance si ce n'est de l'auto-remplacement à outrance (pour gagner plus en travaillant plus !), mise en concurrence des personnels (le médico-sociales a été exclu du protocole), dérégulation du temps de travail qui dégradent toujours plus les droits et donc les conditions de travail ...

Le complément de traitement indiciaire (CTI) a été versée aux agents pour septembre, octobre et novembre 90€ net, et à partir de décembre prochain 183 € net/ mois.

Compléments de traitement indiciaire n'est toujours pas intégré pour le calcul de la retraite à ce jour, aucun décret n'est sortie, par contre celui pour le licenciement dans la Fonction Publique Hospitalière est paru le 21 septembre 2020. **Et lui est bien sorti...**

Restons mobilisés.

Faites nous remontée toutes vos difficultés (manque de matériel, absentéisme, pression...) **soyons concernés par notre avenir. Nous réclamons plus de lits et des moyens suffisants en personnel pour soigner décemment et pour sauver l'hôpital public. Les mauvaises conditions de travail ne sont pas une fatalité, mobilisons-nous.**

**CGT CHU : GM/CMP : 51.864 ; 51.865 Estaing : 50.400
L. Michel : 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr**